



Société anonyme au capital de 1 003 724 927,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 30.09.2023

SOMMAIRE

1	CHIFFRES CLÉS	3
2	GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	5
	2.1 Fonds propres	5
	2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	6
	2.3 Ratio de levier	7
	2.4 Ratio de conglomérat financier	7
	2.5 Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	8
3	RISQUE DE CREDIT	9
	3.1 Informations quantitatives	9
	3.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4	RISQUE DE CONTREPARTIE	12
	4.1 Informations quantitatives	12
5	RISQUE DE MARCHÉ	13
	5.1 Evolution de la VaR de trading	13
	5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	14
6	RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
	6.1 Réserve de liquidité	15
	6.2 Ratios réglementaires	15
7	ANNEXES	18
	7.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	18

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

TABLEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 638	49 957	48 333	48 639	47 614
2	Fonds propres de catégorie 1	60 782	60 995	59 262	58 727	57 053
3	Fonds propres totaux	71 043	71 493	69 398	69 724	69 444
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total de RWA	384 226	385 011	361 043	360 465	371 645
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,18%	12,98%	13,39%	13,49%	12,81%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,82%	15,84%	16,41%	16,29%	15,35%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,49%	18,57%	19,22%	19,34%	18,69%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,14%	2,14%	2,14%	2,12%	2,12%
EU 7b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,20%	1,20%	1,20%	1,19%	1,19%
EU 7c	dont à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	1,60%	1,60%	1,60%	1,59%	1,59%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,14%	10,14%	10,14%	10,12%	10,12%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,56%	0,53%	0,23%	0,16%	0,08%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	4,06%	4,03%	3,73%	3,66%	3,58%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	14,20%	14,17%	13,87%	13,78%	13,70%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	7,48%	7,27%	7,68%	7,80%	7,12%
RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽¹⁾	1 467 589	1 455 480	1 435 255	1 344 870	1 392 918
14	Ratio de levier (%)	4,14%	4,19%	4,13%	4,37%	4,10%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽²⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽³⁾	3,50%	3,50%	3,50%	3,00%	3,00%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	263 594	257 650	251 709	246 749	242 177
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	391 411	420 693	428 006	437 050	434 078
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	199 289	249 992	259 253	262 381	258 705
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	168 617	167 871	168 752	174 670	175 377
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	156,84%	154,00%	149,63%	141,41%	138,05%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	654 781	651 437	621 713	617 491	617 615
19	Financement stable requis total	561 293	575 937	542 352	543 549	548 457
20	Ratio NSFR (%)	116,66%	113,11%	114,63%	113,60%	112,61%
<i>(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,12% (dont 1,19% en CET1) jusqu'au 31/12/2022, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,12%.</i>						
<i>(2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne.</i>						
<i>(3) L'exigence de ratio de levier applicable au groupe Société Générale est de 3,00% (avec un rehaussement de l'exigence réglementaire initiale de 0.5% liée à l'exigence de coussin supplémentaire applicable aux GSIB depuis le 01/01/2023), soit une exigence de ratio de levier globale de 3,5%.</i>						

TABLEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

(En M EUR)		TLAC				
		30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾						
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	124 378	123 256	121 022	121 249	119 337
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	384 226	385 011	361 043	360 465	371 645
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	32,37%	32,01%	33,52%	33,64%	32,11%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 467 589	1 455 480	1 435 255	1 344 870	1 392 918
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	8,47%	8,47%	8,43%	9,02%	8,57%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non	Non	Non	Non	Non
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	13 448	13 475	12 637	11 430	9 287
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	69,84%	78,24%	85,40%	100,00%	100,00%
<i>(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré.</i>						

Le Groupe présente, au 30 septembre 2023, un ratio TLAC de 32,37% des expositions pondérées (RWA) en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 3,5% des RWA (ratio de 32,98% sans prise en compte de cette option), pour une exigence réglementaire de 22,06%, et de 8,47% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	30.09.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du Groupe	68 077	66 451
Titres super subordonnés (TSS)	(9 949)	(10 017)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(1 104)	(0)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	57 024	56 434
Participations ne donnant pas le contrôle	9 987	5 207
Immobilisations incorporelles	(2 456)	(2 161)
Écarts d'acquisitions	(4 924)	(3 478)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 161)	(1 879)
Déductions et retraitements prudentiels	(7 832)	(5 484)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	50 638	48 639
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	9 874	10 017
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	388	209
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(118)	(138)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	60 782	58 727
Instruments <i>Tier 2</i>	11 807	12 549
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	269	238
Déductions <i>Tier 2</i>	(1 814)	(1 790)
Fonds propres globaux	71 043	69 724
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	384 226	360 464
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	324 232	300 694
Expositions pondérées au titre du risque de marché	11 294	13 747
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	48 701	46 023
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,18%	13,49%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,82%	16,29%
Ratio Global	18,49%	19,34%

(1) Ratios établis selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 au 30 Septembre 2023 de 13,18% sans phasage, soit un effet phasage IFRS 9 à 6 pb) et les effets des mesures transitoires Covid-19 prises par la BCE et prenant fin au 31 décembre 2022.

2.2 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

	Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
	30.09.2023	31.12.2022	30.09.2023
<i>(En M EUR)</i>			
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	293 861	269 084	23 509
<i>dont approche standard</i>	106 516	94 083	8 521
<i>dont approche notations internes simple (IRBF)</i>	3 593	4 190	287
<i>dont approche par référencement</i>	348	667	28
<i>dont actions selon la méthode de pondération simple</i>	2 061	2 753	165
<i>dont autres actions traitées en approche IRB</i>	15 775	13 864	1 262
<i>dont approche notations internes avancée (IRBA)</i>	165 569	153 528	13 245
Risque de contrepartie – CCR	22 796	23 803	1 824
<i>dont approche standard</i>	5 387	6 649	431
<i>dont méthode du modèle interne (IMM)</i>	12 457	12 381	997
<i>dont expositions sur une CCP</i>	1 591	918	127
<i>dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA</i>	2 831	2 805	227
<i>dont autres CCR</i>	530	1 050	42
Risque de règlement	1	6	0
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	7 574	7 801	606
<i>dont approche SEC-IRBA</i>	2 213	2 706	177
<i>dont SEC-ERBA (y compris IAA)</i>	4 196	4 023	336
<i>dont approche SEC-SA</i>	1 165	1 072	93
<i>dont 1 250%/déductions</i>	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	11 294	13 747	903
<i>dont approche standard</i>	1 632	1 932	131
<i>dont IMA</i>	9 662	11 816	773
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	48 701	46 023	3 896
<i>dont approche élémentaire</i>	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	3 968	1 290	317
<i>dont approche par mesure avancée</i>	44 733	44 733	3 579
Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	6 513	7 319	521
TOTAL	384 226	360 465	30 738

TABLEAU 5 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 30.09.2023	Total 31.12.2022®
Banque de détail en France	112,4	0,0	5,1	117,5	106,3
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	120,5	0,3	7,3	128,0	112,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	80,0	10,4	29	119,4	123,7
Hors Pôles	11,4	0,6	7,4	19,4	20,3
Groupe	324,2	11,3	48,7	384,2	362,4

Les données 2022 ont été retraitées conformément aux normes IFRS17 et IFRS9 pour les entités d'assurance.

Au 30 septembre 2023, la ventilation des expositions pondérées (384 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 84% des expositions pondérées (dont 37% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 92% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 13% des expositions pondérées (dont 60% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABLEAU 6 : SYNTHESE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION DE LEVIER (1)

(En M EUR)	30.09.2023	31.12.2022
Fonds Propres Tier 1(2)	60 782	58 727
Total des actifs dans le bilan prudentiel(3)	1 453 541	1 339 864
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(6 363)	(7 197)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres(4)	13 939	15 156
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	128 036	123 022
Ajustements techniques et réglementaires	(121 564)	(125 976)
<i>dont exemption banques centrales(5)</i>	-	-
Exposition de levier	1 467 589	1 344 870
Ratio de levier	4,14%	4,37%

(1) Ratio établi selon les règles CRR2 et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier au 30 septembre 2023 de 4,2% sans phasage)

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

(5) Changement de la borne d'ouverture

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 30 juin 2023, le ratio de conglomérat financier était de 139%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 79,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 56,9 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2022, le ratio de conglomérat financier était de 144,4%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 52,3 milliards d'euros.

2.5 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU 7 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITE ET DE LEVIER AVEC
ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES A LA NORME IFRS 9 (IFRS9-FL)

(En M EUR)		30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 638	49 957	48 333	48 639	47 614
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	50 378	49 701	48 006	48 011	47 043
3	Fonds propres de catégorie 1	60 782	60 995	59 262	58 727	57 053
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	60 522	60 739	58 935	58 100	56 482
5	Total des Fonds propres	71 043	71 493	69 398	69 724	69 444
6	Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	70 783	71 237	69 071	69 096	68 873
TOTAL DES ACTIFS PONDERES EN FONCTION DU RISQUE (MONTANTS)						
7	Total des expositions pondérées en fonction du risque	384 226	385 011	361 043	360 465	371 645
8	Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	384 161	384 953	361 038	360 435	371 645
RATIOS DE FONDS PROPRES						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	13,18%	12,98%	13,39%	13,49%	12,81%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,11%	12,91%	13,30%	13,32%	12,66%
11	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	15,82%	15,84%	16,41%	16,29%	15,35%
12	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	15,75%	15,78%	16,32%	16,12%	15,20%
13	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA)	18,49%	18,57%	19,22%	19,34%	18,69%
14	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	18,43%	18,51%	19,13%	19,17%	18,53%
RATIO DE LEVIER						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽¹⁾	1 467 589	1 455 480	1 435 255	1 344 870	1 392 918
16	Ratio de levier	4,14%	4,19%	4,13%	4,37%	4,10%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,12%	4,17%	4,11%	4,32%	4,06%
<i>(1) Mesure de l'exposition de levier tenant compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré et de l'option d'exemption de certaines expositions banques centrales jusqu'au 31 mars 2022 inclus.</i>						

3 RISQUE DE CRÉDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 8 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CR1)

30.09.2023															
	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie du bilan cumulée	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾			
(En M EUR)															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	275 098	271 027	4 071	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	543 116	489 492	38 212	16 445	-	16 437	(3 031)	(1 043)	(1 988)	(7 641)	-	(7 636)	-	292 953	5 589
Banques centrales	15 911	15 911	0	13	-	13	(0)	(0)	-	(13)	-	(13)	-	47	-
Administrations publiques	21 205	14 137	893	124	-	124	(7)	(6)	(1)	(71)	-	(71)	-	6 759	29
Établissements de crédits	25 293	24 758	522	19	-	19	(10)	(9)	(1)	(8)	-	(8)	-	1 903	10
Autres sociétés financières	40 232	37 848	46	105	-	105	(25)	(7)	(18)	(105)	-	(105)	-	9 473	0
Sociétés non financières	241 914	215 079	20 358	10 358	-	10 352	(1 944)	(616)	(1 327)	(4 657)	-	(4 653)	-	122 575	4 080
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	57 640	50 481	6 188	5 116	-	5 116	(670)	(249)	(421)	(2 745)	-	(2 745)	-	39 950	1 941
Ménages	198 562	181 758	16 393	5 825	-	5 824	(1 045)	(404)	(641)	(2 787)	-	(2 787)	-	152 196	1 470
Encours des titres de créances	59 923	59 305	45	206	-	206	(18)	(16)	(1)	(48)	-	(48)		8 700	-
Banques centrales	3 169	3 169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Administrations publiques	42 189	41 828	2	-	-	-	(15)	(15)	-	-	-	-		-	-
Établissements de crédits	5 267	5 225	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-		588	-
Autres sociétés financières	1 842	1 627	1	-	-	-	(3)	(1)	(1)	-	-	-		1 149	-
Sociétés non financières	7 456	7 456	-	206	-	206	(0)	(0)	-	(48)	-	(48)		6 963	-
Expositions hors bilan	508 282	487 922	20 360	1 043	-	1 043	(545)	(220)	(325)	(306)	-	(306)		72 683	189
Banques centrales	339	339	0	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-		25	-
Administrations publiques	7 609	7 077	532	0	-	0	(3)	(1)	(1)	-	-	-		4 328	-
Établissements de crédits	182 925	181 382	1 543	81	-	81	(1)	(1)	(0)	(1)	-	(1)		567	5
Autres sociétés financières	88 250	88 069	181	0	-	0	(8)	(5)	(3)	-	-	-		11 782	-
Sociétés non financières	214 343	198 843	15 499	906	-	906	(472)	(183)	(289)	(282)	-	(282)		52 632	176
Ménages	14 816	12 212	2 603	56	-	56	(61)	(29)	(32)	(23)	-	(23)	-	3 350	8
TOTAL	1 386 419	1 307 745	62 688	17 694	-	17 686	(3 594)	(1 280)	(2 314)	(7 995)	-	(7 990)	-	374 337	5 777

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

3.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (30.06.2023)	191 972
Taille de l'actif (+/-)	(1 933)
Qualité de l'actif (+/-)	191
Mises à jour des modèles (+/-)	4 157
Méthodologie et politiques (+/-)	(1 100)
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	466
Autres (+/-)	-
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (30.09.2023)	193 754

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

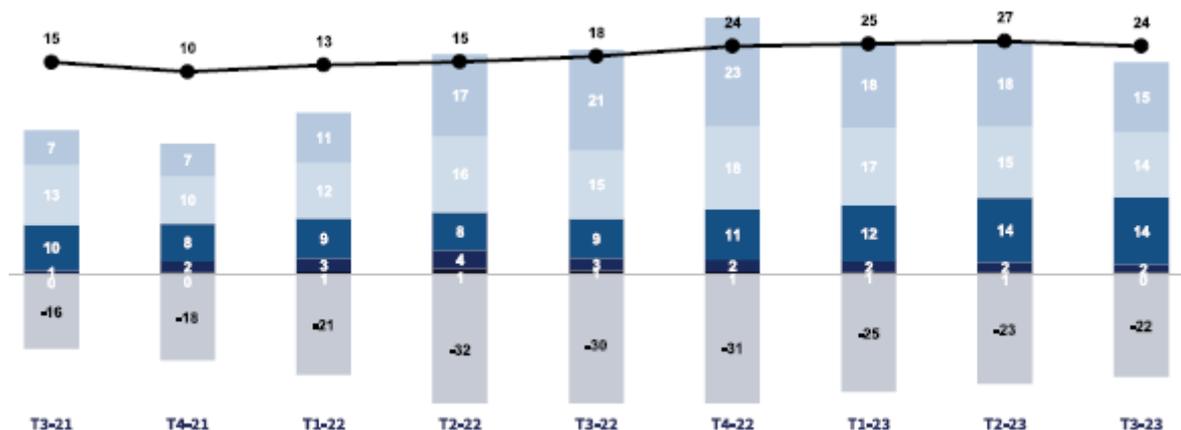
<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (30.06.2023)	12 363
Taille de l'actif	(122)
Qualité de crédit des contreparties	30
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	146
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	138
Autres	-
RWA de fin de la période de reporting (30.09.2023)	12 555

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 1,96 milliards d'euros en méthode avancée.

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 ÉVOLUTION DE LA VaR DE TRADING

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :



VaR de trading⁽¹⁾

- Crédit
- Taux
- Actions
- Change
- Matières Premières
- Effet de compensation

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables, (2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

TABLEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (30.06.2023)	3 115	4 939	796	755	-	9 604	768
<i>Ajustement réglementaire</i>	<i>(1 922)</i>	<i>(3 524)</i>	<i>(84)</i>	<i>(339)</i>		<i>(5 869)</i>	<i>(470)</i>
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	<i>1 193</i>	<i>1 415</i>	<i>712</i>	<i>415</i>		<i>3 735</i>	<i>299</i>
Variations des niveaux de risque	(563)	352	106	83		(21)	(2)
Actualisations/modifications du modèle	22	(115)				(93)	(7)
Méthodologie et politiques						-	-
Acquisitions et cessions						-	-
Variations des taux de change	(0,23)	(1,25)				(1)	(0)
Autres						-	-
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	<i>652</i>	<i>1 651</i>	<i>818</i>	<i>498</i>		<i>3 620</i>	<i>290</i>
<i>Ajustement réglementaire</i>	<i>2 153</i>	<i>3 792</i>		<i>97</i>		<i>6 042</i>	<i>483</i>
RWA à la fin de la période (30.09.2023)	2 805	5 443	818	595	-	9 662	773

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

TABLEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	30.09.2023	31.12.2022
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	227	195
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	55	59
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	27	24
TOTAL	309	279

6.2 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 147% fin septembre 2023 contre 152% à fin juin 2023. Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 117% à fin septembre 2023 contre 113% à fin juin 2023.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

¹ Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022
Trimestre se terminant le	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					263 594	257 650	251 709	246 749
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	233 292	232 240	231 433	232 177	18 150	18 332	18 447	18 687
<i>Dépôts stables</i>	138 753	134 954	130 516	126 164	6 938	6 748	6 526	6 308
<i>Dépôts moins stables</i>	88 802	92 684	96 367	101 370	11 189	11 561	11 898	12 357
Financements de gros non garantis	290 177	296 493	302 525	309 913	146 907	153 360	159 438	166 535
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	68 687	70 015	70 962	71 734	16 693	17 017	17 262	17 451
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	212 345	216 012	219 944	224 717	121 069	125 878	130 558	135 622
<i>Créances non garanties</i>	9 145	10 466	11 618	13 462	9 145	10 466	11 618	13 462
Financements de gros garantis					96 510	101 332	101 721	103 466
Exigences complémentaires	219 326	219 695	218 726	215 310	77 459	78 743	79 021	77 934
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	38 782	42 390	44 525	44 389	36 110	40 035	42 405	42 350
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	14 428	12 503	11 100	10 677	14 428	12 503	11 100	10 677
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	166 115	164 801	163 101	160 243	26 921	26 205	25 515	24 907
Autres obligations de financement contractuelles	73 082	71 300	67 416	68 539	73 082	71 299	67 416	68 539
Autres obligations de financement éventuel	88 968	77 781	71 197	69 000	4 489	3 045	1 963	1 890
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					416 598	426 112	428 006	437 050
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	324 179	319 225	314 084	312 015	95 900	101 905	101 517	100 769
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	45 254	48 963	52 533	54 460	37 078	41 060	44 690	46 646
Autres entrées de trésorerie	119 941	120 346	118 105	119 855	115 003	115 275	113 046	114 965
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	489 373	488 534	484 723	486 330	247 981	258 240	259 253	262 381
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	387 794	387 715	384 397	384 265	247 981	258 240	259 253	262 381
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					263 594	257 650	251 709	246 749
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					168 617	167 871	168 752	174 670
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					156,84%	154,00%	149,63%	141,41%

Au 30 septembre 2023, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 157% (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'octobre 2022 à septembre 2023, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 30 septembre 2023 est de 147%, soit un surplus de liquidité de 89 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 30 juin 2023, le LCR était de 152%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 88 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR est de 281 milliards d'euros au 30 septembre 2023, en augmentation de 23 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2023, sous l'effet conjugué de levées de cash supplémentaires sur les marchés monétaires et une consommation moindre des métiers. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont augmenté pendant la même période de 21 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 30 septembre 2023, 226 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (80%) et 47 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (17%), ainsi que 8 milliards (3%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 30 juin 2023, le numérateur, qui s'élevait à 259 milliards d'euros, comportait 96% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 30 septembre 2023, 55% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 26%, ainsi que le yen japonais avec un poids de 5%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des *stress tests* liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 ANNEXES

7.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3		Page		Références réglementaires EBA
	31.12.2022	Titre	Pilier 3 31.12.2022	Pilier 3 30.09.2023	
1	1	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		7	
	2	Couverture des engagements douteux		9	
1	3	Coût du risque		9	
1	4	Risque de marché : VaR et SVaR		10	
1	5	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation		12	IRRBB1
1	6	Indicateurs clés		13	3 KM1
1	7	TLAC – Indicateurs clés		15	4 KM2
3	8	Actifs et passifs financiers et dérivés impactés par la réforme des taux d'intérêt de référence		44	
5	9	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel		56	
5	10	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités		56	CC2
5	11	Entités exclues du périmètre prudentiel		58	
5	12	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>		61	
5	13	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres		61	
5	14	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale		62	
5	15	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité		62	5
5	16	Déductions et retraitements prudentiels CET1		63	
5	17	Vue d'ensemble des expositions pondérées		64	6 OV1
5	18	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		65	7
5	19	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe		65	
5	20	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier		67	7
5	21	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio		68	7 INS2
5	22	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9		69	8 IFRS9-FL
5	23	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance		69	INS1
5	24	Composition des fonds propres réglementaires		70	CC1
5	25	TLAC – Composition		74	TLAC1
5	26	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution		75	TLAC3
5	27	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier		77	LR1-LRSUM

5	28	Ratio de levier – Déclaration commune	78	LR2-LRCOM
5	29	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	80	LR3-LRSPL
5	30	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	81	CCyB1
5	31	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	82	CCyB2
5	32	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	83	LI1
5	33	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	87	LI2
5	34	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	89	PV1
6	35	Agences de notation utilisées en approche standard	98	
6	36	Champ d'application des approches IRB et standard	98	CR6-A
6	37	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	99	
6	38	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	100	
6	39	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	101	
6	40	Comparaison des paramètres de risque : LGD estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	102	
6	41	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	103	
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	104	CR9
6	43	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	108	CR9
6	44	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	110	CR9.1
6	45	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	113	CR9.1
6	46	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	114	
6	47	Catégories d'expositions	116	
6	48	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	118	
6	49	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	121	10 CR1
6	50	Variations du stock de prêts et avances non performants	123	CR2
6	51	Qualité de crédit des expositions restructurées	123	CQ1
6	52	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	125	CQ3
6	53	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	127	CQ4
6	54	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	131	CQ5
6	55	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	133	CQ7
6	56	Échéance des expositions	134	CR1-A

6	57	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	134		CR3
6	58	Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs	135		
6	59	Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle des moratoires	136		
6	60	Informations sur les prêts et avances nouvellement consentis fournis dans le cadre des nouveaux régimes de garantie publique applicables introduits en réponse à la crise Covid-19	137		
6	61	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	138		
6	62	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	139		CR4
6	63	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	142		CR5
6	64	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	143		CR6
6	65	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	151		CR6
6	66	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	155		CR7
6	67	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	156		CR7-A
6	68	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	158		CR7-A
6	69	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	159	11	CR8
6	70	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	160		CR10.1-10.4
6	71	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	161		CR10.5
7	72	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	170		
7	73	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	171		CCR1
7	74	Expositions sur les contreparties centrales	172		CCR8
7	75	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	173		CCR5
7	76	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	173		CCR2
7	77	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	174		CCR4
7	78	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	176		CCR3
7	79	Expositions sur dérivés de crédit	177		CCR6
7	80	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	178	12	CCR7
8	81	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	185		
8	82	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	187		SEC1
8	83	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	188		SEC2

8	84	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	189		SEC5
8	85	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	191		
8	86	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	192		SEC3
8	87	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	194		SEC4
9	88	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	206	13	
9	89	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	207		
9	90	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	208		
9	91	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	210		
9	92	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	210		
9	93	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	212		MR1
9	94	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	212		MR2-A
9	95	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	213		MR3
9	96	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	213	14	MR2-B
10	97	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	223		OR1
11	98	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	228		IRRBB1
11	99	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	229		
12	100	Actifs grevés et actifs non grevés	235		AE1
12	101	Sûretés reçues	236		AE2
12	102	Sources des charges grevant les actifs	237		AE3
12	103	Réserve de liquidité	238	15	
12	104	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	239	16	LIQ1
12	105	Ratio de financement stable net (NSFR)	241		LIQ2
12	106	Bilan échéancé	243		
14	107	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	262		modele 1
14	108	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés	266		modele 2
14	109	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	267		modele 4
14	110	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	268		modele 5

14	111	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	274	modele 10
----	-----	---	-----	-----------
